

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/07/2026 - 6401 - 2022 B 00641 - 912 459 898 - 2FVA

**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

EURL 2FVA
FABRICATION DE CARROSSERIE ET REMORQUE
13 RUE DE LA GARENNE

34230 SAINT PONS DE MAUCHIENS
Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

*Certifié conforme
le Gérant*



Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE
ZAE LES RODETTES
RUE ALFRED MAUREL
34120 PEZENAS
04 67 90 77 47

FIDUCIAL EXPERTISE
ZAE LES RODETTES
RUE ALFRED MAUREL
34120 PEZENAS
04 67 90 77 47

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux dispositions convenues avec notre client

EURL 2FVA

nous avons réalisé une mission de participation à l'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	13 766,48 euros
- Chiffre d'affaires :	48 321,78 euros
- Résultat net :	-3 548,27 euros.

Notre mission s'inscrit dans la catégorie des "Missions sans assurance - Autres prestations fournies à l'entité" définies dans le cadre de référence des missions du professionnel de l'expertise comptable et par le schéma général du référentiel normatif et déontologique de l'Ordre des experts-comptables publiés par arrêté ministériel du 17 juillet 2019.

Nos obligations et interventions se sont exercées dans les limites des diligences de la mission de présentation de comptes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Nos travaux ont été réalisés à partir des pièces, documents et informations fournis par notre client.

A PEZENAS
Le 19/12/2025

Pour Fiducial Expertise

Jean-Louis MAI
Directeur de région

Pour Fiducial Expertise

Philippe MENDOZA
DIRECTEUR AGENCE

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2025

Désignation de l'entreprise : EURL 2FVA				Néant		*					
Adresse de l'entreprise : 13 RUE DE LA GARENNE 34230 SAINT PONS DE MAUCHIENS											
Numéro SIRET* : 91245989800017											
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :					
				Exercice N, clos le : 30/09/2025		30/09/2024					
ACTIF				Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3		Net 4	
I	Immobilisations	- Fonds commercial*	010		012						
M	Incorporelles	- Autres*	014		016						
M	Immobilisations corporelles*		028	11 803	030	7 107		4 696		6 470	
O	Immobilisations financières* (1)		040		042					1 563	
Total I (5)			044	11 803	048	7 107		4 696		8 034	
C	Stocks	- Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052						
I		- Marchandises*	060		062						
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064		066						
C	Créances	- Clients et comptes rattachés*	068	2 631	070			2 631		1 600	
U	(2)	- Autres* (3)	072	1 598	074			1 598		14 289	
L	Valeurs mobilières de placement		080		082						
A	Disponibilités		084	4 842	086			4 842		5 289	
N	Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II			096	9 070	098			9 070		21 178	
Total général (I + II)			110	20 873	112	7 107		13 766		29 212	

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*		120	5 000	5 000
Ecart de réévaluation		124		
P Réserve légale		126		
R Réserves réglementées*		130		
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131)		132		
P Report à nouveau		134	-2 500	-47 759
R Résultat de l'exercice		136	-3 548	45 259
E Subventions d'investissement		137		
S Provisions réglementées		140		
Total I		142	-1 049	2 500
Provisions pour risques et charges		154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)		156	5 963	8 858
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164	50	1 101
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)		166	1 549	1 900
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N : (169) 439)		172	4 513	669
E Comptes courants d'associés		173	424	13 091
S Autres dettes		175	2 316	1 094
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	14 815	26 713
Total général (I + II + III)		180	13 766	29 212
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an				
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	581
V				
O (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	
I débiteurs				

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		EURL 2FVA		Exercice N, clos le (1) 30/09/2025		Ex. N-1, clos le (2) 30/09/2024	
				Néant			
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			2 081
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	Intracommunau.	217	218	48 322		14 377
D	Production stockée* (variat° stock produits Intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	-8		16
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	48 313		16 473
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	31 509		8 898
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	27 676		38 564
	- mobilier						
	- Immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	5 639	244	5 639		1 500
	Rémunérations du personnel*			250	1 755		1 307
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 490		1 711
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)	255		254	2 355		2 324
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. Implant. commerciales étranger)	259		262	0		0
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	72 425		54 304
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-24 111		-37 831
	Produits financiers	(III)		280			
O	Produits exceptionnels	(IV)		290	22 000		83 296
I	Charges financières	(V)		294	147		208
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	1 290		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-3 548		45 259
B - RESULTAT FISCAL				312		314	3 548
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251	1 290		
G	Part de loyers dispensés de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelle (44 sexies)	988		Zone franche urbaine (44 octies a)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	991		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181
			Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Dont créance due au report en entier du déficit*	346						
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	653		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643		Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648		Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990		Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	2 258
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables*					360	
dont Imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	2 258
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

Désignation de l'entreprise : EURL 2FVA						Néant :		*
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation*	Val. d'origine des immo en fin d'ex.		
Fonds commercial	400	402	404	406				
Autres immob incorp.	410	412	414	416				
I Terrains	420	422	424	426				
M Constructions	430	432	434	436				
M Inst. tech. mat. out	440	10 622 442	444	446	10 622			
C Inst. gén. agenc.	450	452	454	456				
O Mat. de transport	460	462	464	466				
R Autres immos corp.	470	600 472	581 474	476	1 181			
Immob. financières	480	1 563 482	484	1 563 486				
TOTAL	490	12 785 492	581 494	1 563 496	11 803			
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice				
Fonds commercial	495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I Terrains	510	512	514	516				
M Constructions	520	522	524	526				
M Installations techn., mat. & out. ind.	530	4 353 532	2 124 534	536				
C Inst. générales, agents divers	540	542	544	546				
O Matériel de transport	550	552	554	556				
R Autres immobilisations corporelles	560	398 562	231 564	566				
TOTAL	570	4 752 572	2 355 574	576 629 7 107				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
					5	19 %	15% ou 12,8%	0 %
						6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		580			
TOTAL			TOTAL		586			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D 2025

Désignation de l'entreprise : EURL 2FVA Néant : *

1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	- Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
réglementée	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656
dépréciation	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immos. incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst.Tech. Mat & Out	730		735				
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre Immos corpor.	760		765				
TOTAL	770		775				

1	Indemn. congés payés, charges...			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
Total à reporter liq.322 N°2033-B			780	

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 500
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	2 500
Déficits de l'exercice	860	2 258
TOTAL des déficits restant à reporter	870	4 759

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	3 490	Montant de la TVA collectée	374	9 617
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325	1 939			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	1 550			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10 155
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E

2025

Désignation de l'entreprise : EURL 2FVA		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

« 2FVA »

Société à Responsabilité Limitée
au capital social de 5 000 euros

Siège social : 13 rue de la Garenne
34230 Saint-Pons-de-Mauchiens

R.C.S. de Béziers n°912 459 898

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-six,
le 30 mars, au siège social,

Monsieur REIBEL Francis, associé unique (propriétaire des 500 parts sociales) et gérant de la société « 2FVA », société à responsabilité limitée au capital social de 5 000 euros, a délibéré sur l'ordre du jour suivant : :

- Approbation des comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Rémunération du gérant ;
- Formalités de publicité.

Les documents suivants ont été examinés :

- Les comptes annuels ;
- Le texte des décisions.

Monsieur REIBEL Francis, associé unique, a pris les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et qui présentent un résultat déficitaire de 3 548,27 euros.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

RF 1

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de 3 548,27 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice clos le 30/09/2025 3 548,27 euros

- En report à nouveau 3 548,27 euros

Il est précisé qu'à la clôture des 2 exercices précédents, qui étaient les premiers exercices sociaux, les dividendes distribués ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes distribués	Dividendes par part sociale	Dividendes éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2024	0 euro	0 euro	0 euro
30/09/2023	0 euro	0 euro	0 euro
/	/	/	/

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération du gérant, et la prise en charge par la société de ses cotisations personnelles s'élevant à 5 245 euros au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur des présentes, pour effectuer les formalités de publicité des comptes sociaux auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Béziers.

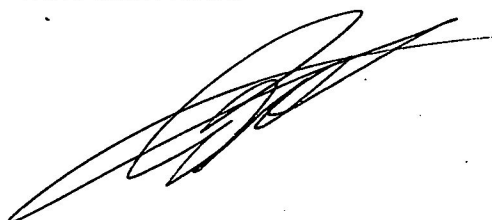
Tous les frais des présentes sont à la charge de la SARL 2FVA.

De tous ce qui a été décidé ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Fait à Saint-Pons-de-Mauchiens, le 30 mars 2026.

L'associé unique

M. REIBEL Francis



RF 2